

La vente des enveloppes prépayées des services Xpresspost – É.-U. et Xpresspost – International cessera le 12 juillet 2020

Le présent aperçu constitue un avis des changements qui ont une incidence sur les services que vous, ou un utilisateur autorisé de votre convention avec Postes Canada, utilisez.

Le 1^{er} janvier 2021, les règlements internationaux rendront **obligatoire** la saisie par Postes Canada des données électroniques préalables (une description du contenu des colis et les renseignements sur l'expéditeur et le destinataire) sur tous les articles à code à barres envoyés à l'extérieur du Canada.

Il n'est pas possible d'obtenir ces données pour les enveloppes prépayées Xpresspost^{MC} – É.-U. et Xpresspost^{MC} – International, qu'on peut acheter à l'avance et poster plus tard dans un bureau de poste ou une boîte aux lettres publique, contournant ainsi le processus d'enregistrement des données par Postes Canada. À compter du 1^{er} janvier 2021, les articles non accompagnés de données électroniques préalables pourraient être refusés par le pays de destination et renvoyés à l'expéditeur.

Pour nous conformer à ces règlements internationaux, nous **cesserons la vente des enveloppes prépayées Xpresspost – É.-U. et Xpresspost – International. Le dernier jour où l'on pourra les acheter sera le 12 juillet 2020.** Voici les produits touchés :

- Enveloppe prépayée Xpresspost^{MC} – É.-U.
- Paquet économique d'enveloppes prépayées Xpresspost^{MC} – É.-U.
- Enveloppe prépayée Xpresspost^{MC} – International

Les prix des services Xpresspost – É.-U. et Xpresspost – International s'appliquant aux articles de 500 g et moins seront ajustés pour atténuer la différence de prix entre les enveloppes prépayées et les articles pesés envoyés aux États-Unis ou à l'étranger. **Les nouveaux prix entreront en vigueur le 13 juillet 2020.** Les enveloppes prépayées Xpresspost – É.-U. et Xpresspost – International déjà achetées peuvent être utilisées jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour obtenir des renseignements sur nos spécifications de colis, consultez le Guide du client des Services de colis à la page www.postescanada.ca/servicesdecolis.

Veillez communiquer ces renseignements au représentant approprié de votre organisation.